CONDITIONS :

ABONNEMENT

Douze piastres par an, pour la feuille payables [illegible] pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un comicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué, à moins que les comptes arriérés ne soient soldés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES. Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes au moins.

ANNONCES pour l'année aux annonceurs—Les marchands [illegible] $60. Les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions [illegible] $80. [illegible] vapeur, ou les maisons de commerce [illegible] commission, $80.

LES ANNONCES des mariage et de décès, les articles [illegible] l'attention du public [illegible] ventes [illegible] et autres annonces [illegible] de ce [illegible] &c. [illegible]

[illegible]

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, [illegible] chaque jour de [illegible] pendant la saison des plaisirs, [illegible] $100.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

Avis de Banques et de Comp.

AVIS.—Les livres de souscription [illegible] la Compagnie de la Bourse et des Bains [illegible] Quartier d'Espagne [illegible]

[illegible]

L. F. GALENNIE, THO J. SPEARE,
L. D. [illegible], J. B. F. GIQUEL,
THO. DUPLESSIS, L. H. FERAUD.
JOHN KILSHAW Jr.

Compagnie de chemin à coulisses et de Banque d'Atchafalaya, 28 avril 1838.

A [illegible] M. [illegible] Dixon [illegible]
SIMON O'GALLAGAN, [illegible]

BANQUE DES AMELIORATIONS.

LES [illegible]
Par ordre de la D.
J. H. [illegible], Caissier.

COMPAGNIE DES ARCHITECTES DU 3e DISTRICT DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

LES [illegible] M. F. Boi [illegible] Nouvelle-Orléans [illegible]
F. BUISSON,
J. PILIE,
F. SOULE,
J. J. MERCIER,
J. LAURENT,
P. R. COUSSON,
MANIS JACOB.

[illegible] J. FERRALT [illegible]

Bateaux-à-Vapeur

A VENDRE OU A FRETER.
S'adresser à
GEORGE WHITMAN.

WELMAN & JENKINS,
Encanteurs et Courtiers,

[illegible]
A. TRONSEMA,
H. R. SWASEY.

THOMAS POWSON [illegible]
A. TRONSEMA,
THOMAS H. WSON.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société [illegible]
A. W. CATES,
BENEDICT BAGGETT.

REÇU [illegible]
[illegible]
E. LEFEVRE & FRERES.

LIVRES A VENDRE.

ON [illegible]
H. HANKEL, L. [illegible]

AGENCE A LA VILLE DE WASHINGTON

Francis A. Dickins [illegible]

[illegible]

SANGSUES.

50,000 SANGSUES DE TOUTES GROSSEURS.

REÇU [illegible]

AVIS AUX IMPRIMEURS, ET AUX PUBLICISTES.

N [illegible]
R. HOE & Co,
A New York.

Messrs. Lawrence et H. [illegible] Mrs. Conner & Cooke, de New York [illegible] New Orleans Observer [illegible]

BUREAU DU SHERIFF
Paroisse de Jefferson.

AVIS est par le présent donné aux contribuables de la paroisse de Jefferson, que la collecte de la taxe d'Etat et de paroisse, est commencée.
23 avril M. J. GARCIA, shériff et collect.

30 barriques vin St. Estèphe, en débarquement, et à vendre par J. MAITRRE, [illegible] rue St. Louis No 10.

EXCHANGE on New York, for sale by R. GRONING & CO.

Ventes par le Shérif.

COUR DE DISTRICT—William Cotton contre Cornelius Hurst.—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Cour de District du 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, samedi le 5 mai prochain, à une heure de relevée,

Trois lots de terre situés au faubourg Ste. Marie, au-dessus de cette ville, désignés par les Nos. 3, 4 et 5, dans l'îlet compris entre les rues Girod, Camp, Lafayette et St. Marie, sur un plan de [illegible] par Alfred [illegible] Forstall, député voyer, daté du 15 février 1832, et déposé au l'office de L. T. Caire, notaire public.

Les dits lots ont les dimensions ci-après décrites: Le No. 3 mesure 25 pieds face à la rue Lafayette, sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles, [illegible]

[illegible]

FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE PAROISSE—A. [illegible] Fleury [illegible]

[illegible]

FRED. BUISSON, shériff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste—Cour des Preuves—Succession de feu [illegible]

A. SORAPURU, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste—Cour des Preuves—Succession de feue Josephe Champagne, veuve de feu Pierre Brou.

[illegible]

A. SORAPURU, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Plaquemines—Succession de la dame Eulalie Rous [illegible] Augustin Dupré—[illegible]

G. LEONARD, Juge.

30 av—3

[illegible] Maison de résidence à ouer—La maison à trois étages, en briques, No 91 rue de la [illegible] Royale. [illegible] J. W. Collins [illegible]
23 av

MR. [illegible] SIMON, rue d'Orléans No. 49, [illegible] Nouvelle Orléans [illegible]

AVIS.

LES [illegible] 6e District de la paroisse [illegible] M. Z. Trudeau [illegible] Nouvelle-Orléans, 26 avril 1838.

F. LAYET.
J. D. ROSENDA.
SAMUEL KIBOURZ.
Assesseurs.

28 av—10

PATATES—225 [illegible] en débarque [illegible] J. A. BARELLI & Co, rue de la Commune No. 61

CANOTS [illegible] J. A. BARELLI & Co, rue de la Commune 61

EN [illegible] navires OBERLIN et UNION [illegible]
ROYER & LABATUT,
175, rue Royale.

BROUETTES EN FER—24 brouettes en fer. [illegible]
JAMES D. DENEGRE,
16, rue de la Douane.

WAGONS CHARRETTES [illegible]
JAMES D. DENEGRE,
16, rue de la Douane.

FICELLE POUR EMBALLAGE, & POUR SEINES [illegible] Ecosse, à vendre à bon [illegible]
H. & W. ANDERSON.

AVIS.

LE Dr HUET de Paris, rue Bourbon, No. 15, [illegible]

$50 DE RECOMPENSE.

PARTI [illegible] le soussigné [illegible] nègre nommé ANDREW [illegible]

GREGORY BYRNE.

[illegible] nègre nommé DICK [illegible]
G. GUTH.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.

[illegible] ELIZABETH, âgée d'environ vingt [illegible]
JAMES M. TAYLOR,
96, rue de la Nelle Levée.

$25 DE RECOMPENSE.

PARTI [illegible] nègre DAO [illegible]
DANIEL HICKY,
63 rue du Canal.

3 mai—6

AVIS

ARRETE à la geôle de St. Jean Baptiste, le [illegible] Mémé [illegible]
A. LUMINAIS, Sheriff.

UN cheval [illegible]
J. YOUENES, Capitaine.

$25 DE RECOMPENSE.

La Récompense susdite sera donnée à [illegible] rue Bourbon No. 116 [illegible]

Une Jument grise, longue queue, ayant une grosseur au pied droit de derrière.

Un Cheval gris de fer, longue queue, poitrail blanc [illegible]

Un Cheval bai, courte queue, ayant une étoile au front, [illegible]
BRANA & Co.

EPAVE.

Une petite jument jeune, de couleur baie, mêlée de gris, aux épaves depuis le 20 avril, elle sera vendue le samedi, 5 mai prochain, par Mr. Guillotte, encanteur, d'après les ordonnances de police. La dite jument est aux écuries de Mr Guérin, rue Ste-Anne, No. 214
25 avril—10 Jh. MAURICE, Capitaine.

Ventes à l'Encan.

PAR HEWLETT & CENAS

IL sera vendu mercredi le 9 mai prochain, à midi, à la Bourse de l'Arcade :

La propriété ci-après décrite, qui avait été adjugée à T. W. Collens, à une vente faite par Isaac L. McCoy, John Hewlett, J. M. Back, et Peter Conrey, encanteurs, le 1er. février dernier aux frais et risques et pour compte de Duncan N. Hennen, qui avait acheté ladite propriété à une vente faite par les mêmes encanteurs, le 1er février 1837 et qui a manqué de remplir les termes et conditions de la vente, ledit Collens ayant aussi manqué de remplir les termes et conditions de la vente, ladite propriété est revendue à ses frais et risques, et aussi à ceux de D. N. Hennen, l'acquéreur primitif.

Description de la propriété, six lots de terre situés dans l'îlet formé par les rues Carondelet, St. Charles, Povdras et Perdido, désignés par les Nos. 14, 15, 25, 28 et 29, sur un plan qui se trouve en l'étude de Joseph B. Marks, Esq. notaire public, et tiré par H. Grant, ingénieur civil, &c., approuvé par Daniel Howard Esq., voyer de la 2de Municipalité, le 14 janvier 1837, et signé ne varietur, par James P. Freret Esq., le 1er fév. 1838.

Le Lot No 14. mesure 26 pieds de face à la rue Perdido, et 102 pieds 3 pouces, et 1 3/5 de ligne sur le côté Est, et 102 pieds trois pouces et 3/5 de ligne sur le côté Ouest ou ligne qui le divise du lot No. 15, et la mesure du fond égale celle de la façade qui est d'une largeur de 26 pieds.

Le lot No. 15. attenant au No. 14, et mesure aussi 26 pieds de face à la rue Perdido, sur 102 pieds 3 pouces et 3.5 lignes sur le côté Est, ou ligne qui le sépare du dit No. 14, et 102 pieds 3 lignes et 4 3/5 de ligne sur la façade ou côté Ouest, attenant au lot no 16 avec 26 pieds dans le fond.

Le lot No. 26 mesure 25 pieds 6 pouces et 4 lignes de face à la rue Carondelet, sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

Le Lot No 28, mesure 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles.

Le Lot No. 29, ci-devant le coin nord des rues Poydras et Carondelet, attenant au no. 28, et mesure 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur et face de 110 pieds à la rue Poydras entre lignes parallèles.

CONDITIONS :

Un crédit de un, deux, trois, quatre et cinq ans du 1er. Février 1837, avec un intérêt de 6 pour cent par an pour les lots Nos. 14. 15, 26, 28 et 29, en billets endossés à la satisfaction de Mrs. Freret Frères, et garantis par une hypothèque spéciale sur le lot ou les lots sur lesquels ils pourront être fournis—Des billets séparés seront exigés pour les intérêts et garantis de la même manière. Les actes seront fournis aux acheteurs par lesdits Freret Frères qui les garantiront en tous points.

La personne ou les personnes à qui la propriété ci-dessus ou aucune portion d'icelle peut être adjugée par les encanteurs sus nommés, sera tenue de donner les noms de leurs endosseurs ainsi que leur autorisation, en écrivant au Comité de Finances du Conseil de la 2de. Municipalité, et ce, au moment de l'adjudication, et en cas que les noms des principaux ou des endosseurs ne seraient pas satisfaisans aux yeux dudit comité, l'adjudication serait alors déclarée nulle, et les encanteurs procéderaient de nouveau à la revente de la susdite propriété jusqu'à ce que les clauses requises soient entièrement remplies.
27 avr—11

J. Bardon contre ses créanciers
PAR DOMINGON & SAMORY.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, sous la date du 20 mars 1838, et à la requête du syndic du Bardon, il sera vendu Mardi, 29 mai prochain, à midi, la propriété suivante, abandonnée par le dit insolvable à ses créanciers :

1o. Clarisse, négresse, âgée d'environ 23 ans, avec ses deux enfans mâles, de 2 et 4 ans

2o. Deux Terrains situés à Mandeville, paroisse de St. Tammany, désignés par le No. 5 de l'îlet No. 12, et le No. 1 de l'îlet No. 13, sur un plan fait par Desouilly, le 8 janvier 1836, et déposé en l'étude de F. de Armas, notaire. Le lot No. 5 forme l'encoignure des rues Cambronne et Jefferson, ayant 85 pieds de face à la dernière rue sur 180 de profondeur à la dernière. Le lot No. 1 forme l'encoignure des rues Massena et Madison, ayant 85 pieds de face à la dernière rue sur 180 pieds de profondeur à la première rue. Conditions comptant.

Les actes de vente seront passés en l'étude de F. Lacoste, aux frais des acquéreurs. 21 avril—12,2pa

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu le samedi 5 mai prochain, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis,

Un superbe terrain situé rue de l'Esplanade, mesurant, au pied au français, 46 pieds 2 pouces et 2 lignes face à ladite rue de l'Esplanade, et 44 pieds 11 pouces 2 lignes dans le fond; sur 162 pieds de profondeur du côté attenant à la propriété de Melle. Fine Perrault, et 172 pieds 10 pouces 1 ligne du côté attenant au terrain de M. H. Pédesclaux, d'après le plan [illegible] exposé à la Bourse. Ce terrain vient d'être entouré en pieux-debouts, avec portes de cour, un excellent puits en briques, beux d'avance et une séparation en pieux dans le fond pour y faire un jardin.

Si quelqu'un désire visiter le terrain avant le jour de la vente, on pourra le faire en s'adressant aux encanteurs susdits, au No. 20, rue St-Louis.

Les banquettes doivent être faites aux frais de la corporation.

Conditions :—6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par devant Charles V. Foulon, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 avril—6,3pa

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.

SUCCESSION LEMONNIER—Vente par le register de testamens—Le samedi, cinq mai 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Elizabella Lemonnier, [illegible] succession de Yves René Lemonnier, dans [illegible] Yves René Lemonnier et autres contre Marie Anne Lemonnier [illegible] à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la succession de feu le D. Yves Lemonnier, à l'effet d'opérer un partage, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

1o. Une certaine propriété, située à l'encoignure des rues Royale et St. Pierre, mesurant soixante pieds huit pouces de face à la rue Royale et cinquante-sept pieds de face à la rue St. Pierre, ensemble avec la maison à rez de chaussée à quatre magasins et trois étages, au-dessus, cuisine et autres dépendances qui s'y trouvent.

2o. Une autre propriété située en cette ville, rue St. Pierre entre les rues Royale et Bourbon, mesurant environ trente deux pieds de face à la rue St. Pierre sur soixante pieds de profondeur, bornée du côté de la rue Bourbon par la propriété de John Garnier, et de l'autre côté par la propriété de Edmond Dupuy, [illegible] ensemble la maison en briques à étage, cuisine et autres dépendances qui s'y trouvent.

3o. Un lot de terre, situé en cette paroisse, auprès du lac Pontchartrain, sur la rive droite du bayou St. Jean, ayant mesure française quarante huit pieds de face au dit bayou sur environ trois cents pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses, constructions et dépendances qui s'y trouvent.

4o. Un autre lot de terre, attenant au précédent, mesurant trente pieds de face au dit Bayou St. Jean, sur trois cents pieds de profondeur, mesure française.

Et sur les mêmes lieux, à la même heure, et en vertu du susdit ordre de cour, il sera exposé en vente publique à l'encan dans l'affaire de Yves René Lemonnier et Anne Celeste Geneviève Lemonnier, contre Marie Aimée Lemonnier &c. aussi en partage, les propriétés foncières ci-après décrites, savoir :

1. Un certain lot de terre, situé en cette ville, rue Condé entre les rues Ursulines et de l'Hopital, ayant, mesure française, quarante pieds de face à ladite rue Condé sur cent dix pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de A. Peschier, de l'autre côté par la propriété de M. Joseph Soniat Dufossat, et dans le fond par le lot ci-après décrit, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent.

2. Un lot de terre, ayant aussi mesure française, quarante pieds de face à la rue de l'Hôpital, sur cent vingt cinq pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de M. Miller, la propriété de M. S. Soniat, Dufossat et par le lot ci-dessus décrit, de l'autre côté par la propriété de Mme. Clay, et la propriété de John R. Grymes, et dans le fond par la propriété de M. Peschier, ensemble avec ses dépendances.

Conditions de la vente : un dixième comptant, et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit, en billets divisés par coupons, endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; lesdits billets devant porter intérêt à raison de dix pour cent l'an s'ils n'étaient ponctuellement payés à leur échéance, sans cependant pour accorder aux acquéreurs le droit d'en retarder le paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,
2 avril Register des Testamens.

N. B. Les actes seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant le sieur Amédée Ducatel, notaire public.

Tous les baux de ces propriétés finiront le 20 septembre 1838; il est entendu que les acquéreurs ne seront pas mis en possession qu'après avoir rempli les conditions de la vente.

VIN ROUGE, eau-de-vie, bouteilles vides &c—en débarquement du brick Gromvick, de Marseilles et à vendre par les soussignés :

750 barriques vin rouge de Bandol,
60 demi barriques do.
5 demi pipes eau de vie,
20 quarts de pipes do
125 paniers bouteilles vides,
27 balles amandes à la dame,
23 balles noix de Grenoble,
75 caisses fruits à l'eau de vie,
10 caisses fruits secs,
200 caisses salaisons assorties, olives &c.
200 milliers bouchons,
200 demi caisses savon,
250 paniers huile d'olives en bouteilles et demi bouteilles,
25 fromages gruyère,
42 jarres vides.

4 mai CARRIERE, DARAN & Co. rue St. Louis Nos. 11 et 15

EAU DE VIE, Vin rouge, vin blanc &c.—Reçu de Bordeaux par le navire Union et à vendre par les soussignés,

2 demi pipes vieille eau de vie de Cognac très vieille et d'une qualité supérieure,
5 demi pipes Champagne Cognac,
100 barriques vin rouge Monferrand,
20 do vin rouge Léoville, qualité supérieure,
20 do do Pontet Canet do do
100 demi barriques vin blanc haut Sauterne et Barsac d'excellente qualité,
100 caisses vin blanc des mêmes crus,
50 do do do en demi bouteilles.

4 mai CARRIERE, DARAN & Co. rue St. Louis Nos. 11 et 15

FROMAGE de Goshen, Cidre-champagne et Bierre écossaise—Les soussignés ont reçu de New-York par le navire Alabama et offrent à vendre :

34 boites fromage de Goshen 1re. qualité,
50 caisses cidre-champagne de Mannam,
13 boucauts bierre écossaise en bouteilles,
30 caisses blanc de baleine de Judd, patentés.

4 mai CARRIERE, DARAN & Co. rue St. Louis Nos. 11 et 15

EN conséquence de quelques légères réparations à faire, le steamer Brilliant ne partira pas aujourd'hui pour Baton Rouge, mais il reprendra ses voyages réguliers dimanche prochain. Pendant ce temps, on recevra tout le fret qui lui sera envoyé.
2 mai—4 JESSE HART.

A VENDRE PAR W. MERRYFIELD & Co.

AILLEUR cour d'entrepôt de douves et de planches, encoignure des rues Ste Marie et Levée, faubourg Lafayette,

Planches de 2, 3 et 4 pouces, bras de roues, voliches soliveaux, planches de peuplier, douves pour pipes, et barriques à huile, 3000 planches de fond, 30 milliers pieds de planches de pin, essentes, planchettes, etc.
30 av—6

AVIS AUX DAMES.

MADAME JOUE, vient de s'établir Modiste Couturière en robe, fabricante de Corsets du dernier genre, qu'elle fabrique à la demande des personnes : tient un grand assortiment de chapeaux de paille et de soie, en gros et en détail, entreprend tout ce qui concerne la lingerie, chemise et autre à tapisserie, canvat, gravure, dessin, et coton à broder, un grand assortiment d'encrerie, brodés, cols et pèlerines. Le tout très frais arrivant de Paris.

Elle entreprend aussi la coupe des robes et linge. S'adresser à son magasin, rue Condé No. 23.
1er mai—4

TRAITES sur Londres et la Havane, à vendre par
1er mars M. DE LIZARDI & Co.

VENTE PAR LE SHERIF.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson.—Cour des Preuves—J. F. H. [illegible] contre Short & Jones.—En vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mercredi le 16 mai prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à neuf certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la ville de Carrollton dans la susdite paroisse, désignés sur un plan dressé par Charles F. Zimpel, le 26 février 1836, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, à la Nouvelle-Orléans.

Les lots Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, dans le carré lettre F. se suivent et chaque lot a trente six pieds, un pouce et cinq lignes de face à la rue de la Levée sur cent vingt cinq pieds de profondeur, et bornés sur la profondeur par les lots Nos 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, et 20. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Huso et Levée, et mesure trente six pieds, un pouce et cinq lignes face à la rue de la Levée, sur cent vingt cinq pieds de profondeur et face à la rue Huso; le tout mesure anglaise.

Ceci étant la seconde et dernière criée, les lots de terre ci dessus seront adjugés à un an de crédit, au plus haut et dernier enchérisseur, à la charge par l'adjudicataire de fournir son obligation avec une caution solidaire bonne et solvable et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues, avec intérêts de cinq pour cent, jusqu'à parfait paiement.
30 avril M. J. GARCIA, shériff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson, Cour de District—Ignace Mathis, contre ———, No 15 3.0—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mercredi le 16 mai prochain, à une heure de relevée, aux frais et pour compte de J. J. Cain, l'acquéreur à la dernière vente, ayant négligé et refusé de remplir les conditions de ladite vente, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à

Un certain lot de terre,

situé dans le faubourg Bouligny, dans la paroisse de Jefferson, désigné sur le plan original dudit faubourg par la lettre C. ayant soixante pieds de face à la rue Tchoupitoulas, et s'étendant dans la profondeur jusqu'au fleuve, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ceci étant la seconde et dernière criée la propriété ci dessus sera adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, l'acquéreur fournissant son obligation à douze mois avec une caution solidaire bonne et solvable, et intérêt de 5 pour cent, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. M. J. GARCIA,
30 av shériff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—No. 15056—En vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, le 30 mai prochain, à une heure de relevée,

Les droits, titres, intérêts, et réclamations du défendeur à deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg des Religieuses, paroisse ci-dessus, dans cet État, désignés par les nos. dix et onze sur un certain plan dressé par Depouilly arpenteur et déposé en l'étude de H. B. Cenas, not. pub. Le dit terrain no. dix mesure 25 pieds face à la rue des Magasins sur 110 de profondeur entre des lignes parallèles et le dit terrain no. onze mesure 25 pieds face à la dite rue des Magasins, cent dix pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain no. dix, quatre vingt deux pieds de profondeur sur l'autre ligne qui le sépare du terrain no. douze, trente pieds sur la rue Ste Marie et cinq pieds de largeur sur la ligne qui le sépare des lots quatorze, le tout mesure américaine.

Conditions de la vente comptant.
30 av M. J. GARCIA, shériff

ETAT de la Louisiane, Paroisse de Jefferson—Cour de District—Andre Doriocourt contre Henriette Aubert, femme séparée de son mari P. A. Aubert—En vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mardi le 8 mai prochain, à une heure de relevée, aux frais et pour le compte de Henry Da ke, l'acquéreur à la dernière vente, ayant négligé et refusé de remplir les conditions de ladite vente, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur aux six lots de terre suivans, situés dans le faubourg Bouligny, dans la paroisse de Jefferson, dans l'île compris entre les rues de Plaquemines, Valence, Camp et Chesnut, désignés par les Nos. un, deux, trois, quatre, cinq et six, dans l'îlet No. 33, sur un plan annexé à un acte de vente de Dragançe à James W. [illegible], passé pardevant Carlile Pollock, not. le 2 [illegible] 1836. Chacun des lots se suivent et ont chaque trente pieds face à la rue Plaquemines, sur cent pieds de profondeur. Le terrain No. un forme l'encoignure de la rue Camp, ainsi que les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—La somme de quatre vingt dix huit piastres avec intérêt égal sur la somme de quatre vingt quinze piastres à dater du 10 février 1838, et les frais du procès comptant, et la somme de quatre vingt quinze piastres, payable le 10 [illegible] 1839.

L'acquéreur donnera son billet endossé à satisfaction et la propriété demeurera hypothéquée jusqu'à parfait paiement.
23 avril M. J. GARCIA, shériff

VENTE PAR LE SHERIF—Etat de la Louisiane—Paroisse de Jefferson—Cour de District—Charles Forrier contre Charles F. Zimpel—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, le [illegible] 9 mai prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à

Un certain morceau de terre, situé dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, à environ douze milles au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, et sur la même bord du fleuve, ayant huit arpents de face au fleuve [illegible] la profondeur [illegible] Pontchartrain [illegible]

Conditions de la vente—La somme de quatre mille trois cent [illegible] piastres $4,357 [illegible] intérêt de dix pour cent sur la somme de $12,234 à dater du 6 février 1838, [illegible]
9 avril M. J. GARCIA, shériff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson, Cour de Paroisse. Nicholas Nichols contre Pourine & Davis.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Mercredi le 9 Mai prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur, à un certain griffe nommé N. D. [illegible] âgé d'environ trente-cinq ans.

Conditions—Comptant.
9 avril M. J. GARCIA, shériff

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Jefferson—Cour de District—Pierre S. [illegible] contre Timoléon Lassassot.—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, lundi le 17 mai prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du détenteur à SEPT LOTS DE TERRE, situés à Carrollton dans la paroisse de Jefferson, et désignés sur un plan dressé par Zimpel, ingénieur, daté du 25 août 1836, et déposé en l'étude de [illegible], désignés par les Nos. 7, 8, 9, 10, 11, 14 et 15 dans le carré H B. Les dits terrains Nos 7, 8, 9, 10 mesurant chaque trente pieds face à la rue Soniat, sur cent vingt pieds de profondeur, et les Nos. onze formant l'encoignure des rues Dublin et Soniat, mesure vingt cinq pieds face à la rue Soniat, sur cent vingt pieds de profondeur, et face à la rue Dublin, et lesdits lots Nos 14 et 15 qui sont contigus ont chaque trente pieds face à la rue Dublin sur cent cinquante pieds de profondeur.

Conditions de la vente—la somme de sept cent trois piastres avec intérêt de cinq pour cent sur la somme de sept cents piastres, à dater du 27 janvier dernier 1838, jusqu'à parfait paiement, et les frais du procès comptant; la somme de sept cents piastres payable le 27 janvier 1839, et le surplus, à 1 v'eux, comptant.
16 avril MANUEL J. GARCIA, shériff.

SUCCESSION de feu sieur Edouard Haydel, et de dame Amelie Zéringue, épouse dudit Edouard Haydel, décédée.—En vertu d'une commission de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 12 avril courant, il sera exposé en vente publique par le juge en vertu de cette paroisse, Mardi, 22 mai prochain, à 10 heures du matin, sur l'habitation du sieur Hubert Zeringue en cette paroisse, les biens dépendant des successions ci-dessus, savoir :

Un fusil anglais à deux coups à piston, quelques objets de ménage, ustensiles de cuisine et autres [illegible].

ESCLAVES

LATY, négresse américaine, âgée de 30 ans, couturière, blanchisseuse, négresse de champ, [illegible]

ANTOINETTE, négresse créole, âgée de 22 ans, blanchisseuse, repasseuse, domestique, avec son enfant Victorine, âgé d'un an.

MODESTE, négresse créole de 12 ans, domestique.

Conditions—les objets mobiliers payables au comptant; les esclaves payables à un et deux ans [illegible] à dater du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale sur les dites esclaves jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Charles le 19 avril 1838.
23 avril—1ps J. L. LABRANCHE, juge

Euphémie Troxler et autres contre la veuve et Héritiers Moulliac.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District, dans et pour le premier District judiciaire de cet Etat, j'exposerai en vente publique, le 25 de mai du mai prochain, à 10 heures du matin, à mon bureau, les esclaves suivans, savoir :

Mélanie, négresse américaine, âgée d'environ 35 ans, et ses enfans, Marguerite, âgée d'environ 10 ans, Joseph d'environ 8 ans, Alexandre d'environ 7 ans, Henry d'environ 5 ans, David d'environ un an et un enfant de quelques mois, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Somme cent cinquante piastres comptant; et la balance en tout mars 1839, en billets bien endossés avec hypothèque sur les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Paroisse St. Jean Baptiste, le 21 avril 1838.
23 avril—1ps A. LUMINAIS, shériff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste—Peyroux, Arceneaux & Co. contre Anne Roach et John Macready—Jeudi 17 mai prochain, à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour de District, dans et pour le Premier District Judiciaire de cet Etat, j'exposerai en vente publique et au domicile du shériff du Comté des Allemands:

Une négresse nommée SARA, âgée d'environ 3 ans—Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

Paroisse St. Jean Baptiste, 16 Avril 1838
16 avril—4,1ps A. LUMINAIS,—Sheriff.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste—Cour des Preuves—Succession de feu Jean François Jacob—Samedi 5 mai 1838 à 10 heures du matin, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la paroisse St. Jean Baptiste, rendu le 17 courant, il sera exposé en vente publique par le juge ex-officio encanteur soussigné, en son office, pour le compte de la succession de feu sieur Jean François Jacob,

Un lot de terre situé dans cette paroisse, sur la rive droite du Mississipi, dans le Township 12 Range 19, contenant 2,76 32/100 acres de superficie, et limité par la profondeur de l'habitation, appartenant ci devant au dit sieur Jean François Jacob.

Conditions :—Un, deux, trois et quatre ans de crédit à compter du jour de la vente, en billets endossés à satisfaction payables au domicile de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane à la Nouvelle Orléans, avec réserve d'hypothèque jusqu'à parfait paiement,

Les frais des actes de vente, d'hypothèque, des mains levées etc., à la charge des acquéreurs.

Paroisse St. Jean Baptiste, le 28 mars 1838.
30 mars—6,1ps T. LEBLANC, juge.

COOLIDGE & PLIMPTON ont transporté leur magasin du No 60 au No 56, rue Gravier.
3 mai

ESPECES—Piastres Mexicaines, à vendre par SCHMIDT & WERNER,
3 mai No 80 rue Bienville.

SAVON—300 caisses savon No 1 et 2 à vendre par ROBERT H. WHITE,
3 mai 34, rue Gravier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse Jefferson—Cour de District.—Jean Baptiste Dusiâre contre Ovide Dauchin, [illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, j'exposerai en vente publique, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, mercredi 9 mai prochain, à une heure de relevée, les droits, titres, intérêts et réclamations du défendeur à la propriété suivante :

DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE

Contigus, situés dans la ville de Macdonoughville dans ladite paroisse de Jefferson, et désignés sur un certain plan dressé par N. Rillieux et Co., ingénieurs civils, du dix avril 1837, et déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire public, par les Nos. trois et quatre, et mesurant comme suit, savoir : Le lot No. 3, trente pieds face à la rue Montgomery, cent six pieds et sept lignes sur le côté qui le sépare du lot No. 2, vingt huit pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne du fond, et cent deux pieds deux lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 4; et le lot No. 4 a trente pieds face à la rue Montgomery, cent un pieds et deux lignes sur la ligne qui le sépare du lot No. 3, vingt huit pieds sept pouces et cinq lignes sur la ligne dans la profondeur, et quatre vingt quinze pieds onze pouces et cinq lignes sur la ligne qui le sépare du lot [illegible], ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur lesdits lots de terre.

Conditions de la vente : comptant.
MANUEL J. GARCIA, shériff.
9 avril

A VENDRE A L'AMIABLE.

UN Lot de Terre formant un rhombroïde, courant vers l'Ouest, situé sur le côté Sud du bayou Saint Jean, près cette ville, limitrophe à l'ancienne propriété de Mr Millaudon, ledit lot de terre mesurant cinquante pieds de face au chemin du Bayou St. Jean, sur cent vingt pieds de profondeur, toutes les lignes étant parallèles ; ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une jolie maison avec deux grands appartemens, vestibule, une galerie, et deux cabinets dont un sur le devant à la rue, et dans la cour une cuisine et chambres, et deux autres chambres pouvant servir comme hangar ou poulailler.

Conditions de la vente : un tiers comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Si ladite propriété n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 12 mai prochain, elle le sera à l'encan par le ministère de Mr. M. Barnett Snr. Encanteur.

S'adresser rue St. Claude No. 110 ou No. 30 Vieille Levée. 10 avril—1m

A vendre chez le soussigné, rue de la Vieille Levée 144.

4 balles de houblon de la dernière récolte,
sel volatil d'engleterre,
1 balle de séné [illegible]
sel ammoniac &c., &c.
On trouve toujours chez lui la mixture anti-dysentérique, remède unique pour le traitement de cette maladie.
L. GAMOTIS, Pharmacien.

26 av—d

ROBERT ALLEN. R. W. JAFFRAY
Allen & Jaffray,
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,
NEGOCIANTS,
SAINT LOUIS, MISSOURI.

REFERENCES
Messrs. J. & E. Walsh, E. & A. Tracey, Spruill & Aunew, Glasgow Shaw & Co, McCunnsiole & Way — St. Louis — Front Street
Von Phul & McGill.
Layet & Amelung, J. & W. Dwyer. — Nlle. Orléans.

21 février—

Clay et Clark,
Fabricans de tuyaux de plomb.
No. 102, rue Poydras, Nelle. Orléans.

Tiennent constamment en magasin un assortiment de Tuyaux de plomb du diamètre inférieur de 3/4 de pouce à 2 pouces,
A prix les plus modérés. 9 mars—6m3,ps

Clay et Clark,
Plombiers de maison et de navire
No. 1 2, rue Poydras, Nelle Orléans,

Fabricans de tuyaux en plomb, cabinets privés et pompes de toute genre.

Etablissent les bains chauds, froids et douches d'après la meilleure méthode.

Plomb en feuille, tuyaux, &c.

Ils exécutent des commandes pour tous les Etats du Sud. 9 mars—6m3,ps

A VENDRE.—Un beau terrain [illegible] Pontchartrain, entre [illegible] environ 50 pieds face [illegible] profondeur [illegible] Marigny [illegible] S'adresser aux conditions à [illegible] rue Condé. 2 mai—3m

AVIS.—Il a été trouvé dans la journée du 30 Avril, [illegible] un cadran en [illegible] Le propriétaire est prié de venir le réclamer au bureau de cette feuille, et payer les frais d'avis. 2mai—3

GRAINES DE COTON—100 sacs graines de Texas, à vendre par JAMES REED & Co.
3 mai 88, rue de la Commune

CORDES d'emballage chez le—100 rouleaux cordes de 30 brasses [illegible] à vendre par JAMES REED & Co,
2 mai 88, rue de la Commune

CHARRETTES et Brouettes—De la manufacture de Philadelphie, à vendre par JAMES REED & Co,
3 mai 88 rue de la Commune

PORTER et Bierre—50 barils porter et 50 barils bierre [illegible] Palace [illegible], en débarquement du navire Chester, et à vendre par JAMES REED & Co,
3 mai 88, rue de la Commune

CHARBON—73 tonneaux charbon de Schuylkill [illegible] du navire Chester, à vendre par JAMES REED & Co.
3 mai 88, rue de la Commune

CIDRE—4 [illegible] à vendre par SLOAN & BROTHER,
3 mai 39, Nelle Levée.

WHISKY—Un [illegible] whiskey rectifié, en magasin et à vendre par SLOAN & BROTHER,
3 mai 39, Nelle Levée

BISCUITS A L'EAU—10 barils petits biscuits, à vendre par SLOAN & BROTHER,
3 mai 39, Nelle Levée

25 BARILS 125 barils [illegible] à vendre par VILLATE & TOLEDANO,
[illegible] 53, Vieille Levée.

186 CAQUES [illegible] et 121 barils [illegible] à vendre par J. A. BARELLI & Co,
[illegible] 61, rue de la Commune

VIEUX RUM—[illegible] à vendre par J. A. BARELLI & Co,
3 mai 61, rue de la Commune

TRAITES sur le Trésor, à vendre par J. A. BARELLI & Co,
3 mai 61, rue de la Commune

JAMBON—4 [illegible] jambons de Lancastre, à vendre par H. C. CAMMACK & Co,
3 mai Bank Place.

BIERE—[illegible] bouteilles, à vendre par H. C. CAMMACK & Co.
3 mai Bank Place

PLOMB EN BARRES et TABAC—4 boucauts tabac du Missouri, propre à faire des cigares, 86 caisses et barres de plomb en gueuses barres, reçues par le Steamboat Rossbeck, et à vendre par GODFREY, LAWRIE & SMALL,
3 mai 3, rue du Camp

CAFE—200 sacs café, en débarquement de la goélette Sarah, et à vendre par KOHN, DARON & Co,
3 mai 28, rue Bienville

MOUSSELINE—Un beau assortiment de mousseline française, reçu par le dernier navire du Havre, et à vendre par KOHN, DARON & Co,
3 mai 28, rue Bienville

BRINS POUR MOUSTIQUAIRES—2 [illegible] balles de brin blanc, 2 do brun [illegible], à vendre par COIT & Co.
[illegible] 20, rue de la Douane.

CAFE DE LA HAVANE—[illegible] sacs café de la Havane en débarquement, à vendre par R. GRONING & Co,
2 mai

TRAITES sur New-York à vendre par R. GRONING & Co.
2 mai

MAIS—700 sacs maïs, en débarquement et à vendre par R. GRONING & Co.
2 mai

CAFE DE RIO—700 sacs de la nouvelle récolte à vendre par W. G. DEWES & Co,
2 mai rue du Natchez.

BOIS DE TEINTURE—3 tonneaux en débarquement de la goélette Rosario, de Campeche et à vendre par J. PRATTS & FILS,
2 mai 12, Vieille Levée

BILLETS de la trésorerie des Etats Unis à vendre par G. R. STRINGER,
2 mai 50, rue du Canal.

DEMANDE d'espèces par G. R. STRINGER,
2 mai 50, rue du Canal

BILLETS de la Banque des Etats Unis, de $1000, $500 et de $100 à vendre par G. R. STRINGER,
2 mai 50, rue du Canal

TABAC—12 boucauts tabac en débarquement de la goélette Prairie et à vendre par R. GRONING & Co.
2 mai

4 PAQUETS peaux de chevreau, en magasin et à vendre par R. GRONING & Co.
2 mai

COUPEROSE—20 barils en magasin et à vendre par G. DORSEY,
2 mai 44. Neile Levée.

FARINE DE MAIS MOULUE—30 barils en magasin et à vendre par G. DORSEY,
2 mai 41, Neile Levée.

GRAISSE—150 barillets en magasin et à vendre par G. DORSEY,
2 mai 44. Nelle Levée.

SEL—1000 sacs gros sel et à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHERS.
2 mai

BRANDY A GENIEVRE—20 demi pipes et 40 barillets en magasin et à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHERS.
2 mai

FICELLE—10 0 livres en magasin et à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHER.
2 mai

VITRES—100 caisses de vitres assorties, en magasin et à vendre par PIERCE SHANNON & BROTHER
2 mai

TABAC DU KENTUCKY—25 caisses tabac manufacturé en magasin et à vendre par PIERCE, SHANNON & BROTHER
2 mai

TABAC DE LA VIRGINIE—200 caisses en magasin et à vendre par PIERCE, SHANNON & BROTHER.
2 mai

GOUDRON—15 barils goudron et 70 barils résine, à vendre par J. A BARELLI & Co
3 mai rue de la Commune No. 61

FOIN—93 balles foin du Nord, à vendre par J. A BARELLI & Co.
2 mai rue de la Commune No. 61

LANGUES fumées—50 douzaines langues fumées reçues de New York et à vendre par KIDDER & HEAD,
2 mai rue Poydras No. 24

BUREAUX portatifs et boîtes à toilette. Quelques jolis bureaux portatifs, avec boîtes à toilette pour hommes. Aussi, des boîtes à toilette en cuir, pour voyage et pour hommes, boîtes à ouvrage, à musique, à vendre à bas prix par SIMMONS, HARTT & Co,
2 mai 70, rue de chartres

CIGARRES—50 milliers à vendre par KOHN, DARON & Co,
3 mai 28, rue Bienville.

LEGION DE LA LOUISIANE.

NOUVELLE ORLEANS, le 9 April 1838.

CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira Dimanche 20 Mai prochain, à 10 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.

Les commandans de compagnies devront remettre à l'inspecteur, un contrôle exact du nombre effectif d'officiers, sous officiers et soldats de chaque compagnie.

L'officier commandant le régiment d'infanterie ordonnera aux Washington Guards de se rendre sur la Place, au jour indiqué, au moins une heure avant la revue, pour fermer la grille et en garder les portes.

Les chefs de corps sont chargés de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du brigadier général, J. B. Plauché, commandant la Légion.
19 avril D. AUGUSTIN, aide de Camp.

NEW ORLEANS, May 2d, 1838.

To the Captain, Officers and Members of the Orleans Guards.

YOU are one and all hereby respectfully invited to attend and assist at the ceremony of laying the corner stone, of the proposed new theatre to be erected at the corner of Magazine and Delord streets, on Monday next, May 7th, 1838.

The procession will move from Banks' Arcade, Magazine street, at 4 o'clock, P. M.

Signed RICHARD RUSSELL,
CUTHBERT BULLIT,
A. MONDELLI.
m 4 Committee of Arrangements.

ORLEANS GUARDS,
ATTENTION !!!

Agreeably to the above invitation you are hereby commanded to take up arms on Monday next, the 7th instant, and to meet at 3 o'clock, P. M., on the Place St Antoine as usual. Summer uniform.

PAUL BERTUS,
m 4 Captain of the Orleans Guards.

GARDES D'ORLEANS—Attention!!!

Conformément à l'invitation qui précède, vous prendrez les armes lundi prochain, 7 du courant, et vous vous réunirez au lieu ordinaire de rendez vous, Place St-Antoine, à 3 heures P. M. Tenue d'été.

PAUL BERTUS,
4 mai Capitaine des Gardes d'Orléans.

JAEGER ACHTUNG.

Die mitglieder compagnie, sind aufgefodert sich nach sten sontag den 6 may nachmittags, um 5 uhr precis, auf dem versammlungs platz [illegible] in civil kleidung zur einer general versammlung.

Auf befehl des capitan,
J. C. WAGNER,
4 mai Ober Jaeger.

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.

La compañía tomará las armas el domingo 6 del corriente, á las 3 de la tarde, para un paseo militar, y proveer las vacantes de sargentos primero y segundo. La reunion calle de Dumaine casi esquina de Condé. Uniforme completo, casaca de paño y pantalon blanco. Las músicas se reunirán igualmente á la misma hora y en el mismo lugar.

De orden del capitan.
CHRISTOBAL MOLINA,
4 mai Sargento 2o.

GRENADIERS ATTENTION !

La compagnie s'assemblera samedi 5 du courant, à six heures et demie du soir, en bourgeois. Lieu ordinaire du rendez vous.

Par ordre du capitaine.
C. A. LABUZAN,
4 mai Sergent major.

CAZADORES DE ORLEANS—Atencion.

SIENDO de una importancia vital para la compañía la discusion razonada de sus nuevos reglamentos, cuyo proyecto presenta la comision encargada, á su inspeccion, examen y adopcion, el capitan espera que todos los miembros de ella, interesados en su progreso y buena administracion, acudirán á la asamblea general que se celebrará el martes 8 del corriente, á las 7 de la noche, en casa del honorario Honore Faure, calle San Felipe, entre calle Condé y Levé.

Advirtiendo que con el numero que se reuna deberá [illegible] discutir los articulos y se resolverá definitivamente.

De orden del capitan.
Fco. A. GARCIA.
3 mai Sargento Primero.

VOLTIGEURS—Attention !

LA Compagnie se réunira en bourgeois dimanche prochain 6 mai, à l'îlot et de la Marine, à 9 heures du matin, pour affaires importantes.

Les membres honoraires de la compagnie sont invités à s'y rendre.

Par ordre du capitaine.
1 mai F. BRELET—Sergt. major

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de Ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombrements quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du wharfinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux le samedi de chaque semaine, à 3 heures de l'après midi, par F. Duriel, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
10 mai D. PRIEUR, maire

3e Municipalité.

AVIS.—Conformément à une résolution du conseil de ville de cette municipalité, en date du 9 avril courant, les élections des officiers de la Municipalité auront lieu le 3e lundi de mai prochain. Les candidats aux diverses places sont prévenus de faire parvenir leur demande au secrétaire, à la salle du conseil, encoignure des Champs Elysées et de la rue Victoire.
J. B. S. ST. AMAND, secrétaire.
17 av

BOUTEILLES à vin et à porter—900 grosses bouteilles en à porter, 100 do. bouteilles à vin, en magasin et à vendre par H. & W. ANDERSON,
18 avril rue Tchoupitoulas, No. 84

LE soussigné ayant pris pour associé Mr. Francisco Ruiz de Hoyos, pour ses affaires de commission et spéculation en général, donne avis au public que la raison sera à dater de ce jour B. Fernandez & Ruiz.
1er mai—6 B. FERNANDEZ.

BRIQUES DE BALTIMORE—30,000 en débarquement et à vendre à bon marché par NEWTON RICHARD,
3 av—12 147, rue de la Douane.

Succession de John Lavie.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de la succession de [illegible] à présenter leurs réclamations au bureau [illegible] jours de cette date.
ISAAC HART,
27 avr 1—10 encoignure des rues Toulouse et Levée.

CORDES DE MANILLE—32 rouleaux cordes de Manille, reçus du chargement de la goélette Morning Star, de la Providence, et à vendre par J. B. BAILEY,
20 avril No. 11, rue Bienville.

200 sacs café vert de la Havane,
20 caisses sucre blanc qualité supérieure,
100 sacs sel de Cadix,
25 caisses vin doux de Malaga,
[illegible] chapeaux en soie,
A vendre par A. M. MIRANDA,
112, rue Bourbon entre St. Louis & Conti.

CARTES blanches. Un grand assortiment de cartes blanches à imprimer, reçu et à vendre par NORMAN, STEEL & Co.
20 avril rue Bienville No. 12

AVIS.

ATTENDU que Jacques Charbonnet, ci devant shériff de la paroisse Jefferson, s'est adressé à moi, pour l'annulation de ces cautionnements suivans, savoir :

1o Une obligation datée du 25 février 1833, pour la somme de huit mille piastres, souscrite par lui, et Jacques Charbonnet, jr. et François Charbonnet ses cautions.

2o. Une obligation datée du 13 janvier 1834, pour la somme de $18 000, souscrite par lui et Jacques Adolphe Livaudais, et François Charbonnet, ses cautions.

3o. Une obligation datée du 10 février 1835, pour la somme de $15,000, souscrite par lui, et François Charbonnet, et Pierre Adolphe Charbonnet, ses cautions.

4o. Une obligation datée du 20 janvier, pour la somme de $15,000, souscrite par lui, et François Charbonnet, et Pierre Adolphe Charbonnet, ses cautions.

5o. Une obligation datée du 2 de janvier 1837, pour la somme de $19,000, souscrite par lui, et Pierre Adolphe Charbonnet, et Adelar Charbonnet, ses cautions.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, à la Nouvelle Orléans, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la date de la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles les dites obligations ne seront pas cancellées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, le 31me jour du mois de mars, de l'année de notre seigneur, mil huit cent trente huit, et de l'indépendance des Etats Unis d'Amérique, la soixante deuxième.
E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le gouverneur
WM C. C. CLAIBORNE,
4 avril—30 Secrétaire d'Etat

$100 de Récompense.

LE soussigné en arrivant en cette ville, vers le 1er février, de Huntsville (Alabama) descendit avec sa famille à l'Exchange Hotel. Le lendemain, sa femme de chambre disparut, et il n'y a pas de doute qu'elle a été débauchée par quelqu'un attendu qu'on ne l'a plus revue. C'est une belle négresse, âgée d'environ 27 ans, de bonne mine, et bien faite; elle doit peser environ 130 livres; se nomme DINAH, quoiqu'elle réponde au nom de LILLIAN. Elle a été élevée à Fayetteville (Tennessee), mais a demeuré dans ma famille environ trois ans. Une négresse répondant à la description qui vient d'être donnée a été fréquemment vue en ville, et je suis porté à croire qu'elle est recelée par quelque personne blanche. La récompense de cent piastres sera donnée à toute personne qui l'arrêtera et la logera à la geôle et en donnera avis au soussigné, ou au No. 53, rue du Camp
19 avril— JOHN BLEVINS,
De Huntsville, Alabama.

AU Magasin d'Antoine Michoud, encoignure de la Levée et Ursulines :
12 livres de sucre pour 1 piastre,
8 livres de café pour 1 piastre.

On trouve aussi au magasin, le dépôt du véritable remède de Le Roy, et l'élixir tonique du Docteur Guillié; des marbres pour cimetière : un assortiment général en chinquaillerie, verrerie, fayence et fusils de chasse, ainsi que du riz de la Jamaïque. 8 mars

TOILE ECRUE—25 balles toile écrue de 3/4 pour chemises de nègres, venant d'être reçues. Aussi, en magasin, toile à draps, 7/8, 5/4 et 9/8, blanche et écrue, à vendre par
3 mai GODFREY, LAWRIE & SMALL

A VENDRE—Un nègre âgé de 30 ans bien portant et très robuste, propre à toute espèce d'ouvrage; une négresse âgée de 13 ans, domestique de maison; une négresse, âgée de 20 ans, bonne cuisinière, un peu pâtissière, blanchisseuse et repasseuse. Le tout pleinement garanti. S'adresser à
Edw. GOTTSCHALK,
25 avril No. 104 rue de Chartres.

VENTE de propriété de valeur, située dans le carré de la ville :

4 terrains dans le bourg Davergé, face à la rue Pierre, tout un ferme seigneurie,
Actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane,
Actions de la Banque des Citoyens,
Esclaves de choix,
Demandées—150 actions de l'Association Consolidée.

Une parfaite cuisinière et une parfaite blanchisseuse et repasseuse, par DIDION—Courtier
27 avril—10 Passage de la Bourse de la Cité

SUGAR—1,800 hhds for sale by
ap 24 R. BRUGIER, 2 St Louis st

Pour Louisville, Madison et Cincinnati.

Le bateau à vapeur COMMODORE, capitaine D. Whitman, et maintenant prêt à recevoir son chargement et partira pour les ports et dessus, dimanche, 6 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
COMSTOCK, HYDE & Co.
4 mai rue Poydras No. 18

Pour Columbia, Princeton, Lake Providence, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney & Natchez.

Le bateau à vapeur MEMPHIS capitaine H. Pease, partira samedi le 5 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au wharf de la rue Poydras ou à COMSTOCK, HYDE & Co.
4 mai rue Poydras No 18

MALLE DES ETATS-UNIS.

Pour Louisville, Cincinnati, Maysville et Huntsville.

Le steamer TUSKINA, tirant peu d'eau, capitaine W. A. Word, prend maintenant son chargement pour les ports ci-dessus et tous les lieux intermédiaires, et partira le 5 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à PIERCE SHANNON & BROTHER
27, rue des Magasins.

N. B. Le Tuskina, prendra du fret pour Natchez, Rodney, Grand Gulf et Vicksburg. 3 mai

POUR LOUISVILLE, CINCINNATI,
Et tous les ports intermédiaires.

Le magnifique bateau à vapeur à chambres hautes COLUMBUS, capitaine Jones, a la majeure partie de chargement engagée, partira sans délai pour les ports susdits et lieux intermédiaires. Pour fret de quelques tonneaux, ou passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à bord, via à vis la rue de la Commune ou à BOGERT & HAWTHORN,
28 avril rue Gravier No. 83

POUR COLUMBIA, Princeton, Lake Providence, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney et Natchez.

Le bateau à vapeur bien connu MEMPHIS, capitaine H. Pease, est maintenant prêt à recevoir son fret, et partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
COMSTOCK, HYDE & Co.
23 avril 18, rue Poydras.

Paquebot entre la Nouvelle Orléans et le Bayou Sarah.

Le steamer LEVANT, bien construit et marcheur de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurent, fera sous son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et des ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et de Bayou Sarah, tous les mercredis, à la même heure.
23 av J. B. COLLA, Agent.

A VENDRE—Le bateau à vapeur, bien connu, WARREN, est offert en vente à des termes raisonnables. Pour les détails s'adresser à
COMSTOCK, HYDE & Co,
18, rue Poydras.

Le WARREN est actuellement dans le port et en bon état, on peut l'examiner 19 avril

POUR PITTSBURG, Wheeling, Portsmouth, Maysville, Cincinnati, Madison et Louisville.

Le steamer MORAVIAN, capitaine A. G. Walthall, est maintenant prêt à recevoir son chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens s'adresser à bord, au wharf de la rue de la Commune ou à COMSTOCK, HYDE & Co.
18, rue Poydras.

Le Moravian prendra aussi du fret pour Memphis, Randolph, Mill Point et tous les débarquemens sur la Rivière de l'Ohio. 16 avril

POUR TUSCALOOSA & FLORENCE

Le steamer Pennsylvanian, capitaine Payne, est à chaque instant attendu, ayant une grande partie de son fret prêt à aller à bord, il partira sans délai. Pour le reste de son chargement ou pour passage, s'adresser à
FORSYTH & LIMERICK,
10 avril rue des Magasins No. 155

GRANDE
LOTERIE D'ETAT.

Bureau des Directeurs.
AUTRE GROS LOT VENDU
Nos 1, 19, 33.
GROS LOT DE 60000.

A été vendu au bureau des Directeurs, en un paquet, samedi dernier, et le fortuné possesseur est requis de venir recevoir son argent.

La Classe No. 20
SE TIRERA AUJOURD'HUI.
GROS LOT
$12,000.

BILLETS........$4 SEULEMENT !

Tous les prix dans cette Loterie continueront à être payés, comme ils l'ont toujours été, aussitôt qu'ils sont présentés.
S. DAVIS & Co.
1er mai Rue de Chartres No. 16

CHANGEMENT DE DOMICILE
Aux Dames et Messieurs.

A. SCHONINGER ayant transporté son établissement, rue de Chartres, au no. 113, entre Conti et St. Louis, y a ouvert un nouveau magasin de chaussures pour les Dames et Messieurs. Il tient un assortiment de chaussures d'été les plus à la mode, telles que brodequins de Dames de toutes couleurs, brodequins d'hommes en étoffe, et bottes de la meilleure qualité.

Il a aussi un grand assortiment de cuirs de toutes couleurs, ainsi que veau verni, tiges de bottes extrêmement souples; il confectionne la chaussure en tout genre, et par le choix et le bon goût de ses articles, il sollicite le patronage de ses amis et connaissances.
3 mai—4

A VENDRE par les Soussignés d'importation récente et autres.

186 paniers Champagne 1re qualité, marque Romagny
100 caisses vin blanc mousseux de Bourgogne
81 caisses vin du Rhin
50 caisses liqueurs de Paris, marque Badin.
30 " liqueurs en cruchons dorés.
15 " jus de groseille.
20 " curaçao.
20 " marasquin.
24 " eau-de-vie de Dantzig.
25 " fruits à l'eau-de-vie.
18 " olives de France assortis.
70 pièces fromage de Gruyère, reçus directement de Suisse.

F X COINCON & Co,
2 mai rue Conti No 44.

TRAITES sur New York, à vue, à 10 et 30 jours, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par SCHMIDT & WERNER,
3 mai 80 rue Bienville

CORDE de Toile d'Emballage—40 pièces toile d'emballage, 16 rouleaux de corde, en débarquement et à vendre par
3 mai R. GRONING & Co

VIN—25 quarts barriques, vin de sherry; 50 barils ordinaires do do à vendre par ROBERT H. WHITE,
3 mai 34, rue Gravier.

EAU DE VIE—10 demi pipes eau de vie de Bordeaux; 15 quarts do do à vendre par ROBERT H. WHITE,
3 mai 34, rue Gravier

MAQUEREAUX—250 barils no. 1; 200 do no. 2, en magasin et à vendre par ROBERT H. WHITE,
3 mai 34, rue Gravier.

HUILE—500 gallons huile de baleine pure, 50 barils do; 25 do à tanner à vendre par ROBERT H. WHITE,
3 mai 34, rue Gravier.

BOUTEILLES POUR PORTER—200 paniers bouteilles pour Porter; 50 do pour vin, à vendre par HARRISSON, CLEGG & Co,
23 av rue de la Douane.

ON demande à louer de suite un petit magasin, bien frais, aux environs de la Bourse de Cité et la rue rue Conti S'adresser à
F X COINCON & Co,
2 mai Rue Conti No. 44.

VINS—30 caisses Sherry pale, 10 dito de Nabob Madère, 15 dito vieux Sherry, et 50 paniers champagne de Henrick et Ancre, en pintes et quarts à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
2 mai 63, rue Gravier

AVIS—Le soussigné prévient ses amis et le public en général, qu'il a pris ce jour en société, MM. Alcide & Oscar Valeton. Le même commerce de groceries, vins, liqueurs et articles de fantaisie, sera continué par la nouvelle maison, sous la raison de *Loreilhe & Valeton.*
J. E. LOREILHE,
1er mai No. 33, rue Royale.

MAQUEREAUX—375 barils et 50 demi barils maquereaux No. 3, devant arriver, et à vendre par GEO. GREEN,
1er mai 60, rue du Camp.

AVIS.

LES soussignés viennent de recevoir de France par le navire Rubicon, un grand assortiment de redingottes et pantalons de mérinos, pantalons de coutil, gilets de bazin, bottes très fine, brodequins en prunel, bretelles, gants de fil, cravattes, chapeaux de soie etc. etc. Ils ont aussi reçu par les derniers arrivages de New York, un grand assortiment de redingottes de mérinos, d'alépine, de toile et de désindes, habits de draps d'été, vestes en mérinos et en désindes, pantalons de mérinos, d'alépine, de coutil blanc et en couleurs, chemises de toile, chapeaux gris à grand bords etc. qu'ils offrent en vente à leur magasin, rue de Chartres no 99, près de l'encoignure Conti.
27 av REINECKE, DELERY & Co.

BOTTES, Souliers et Brodequins
101 caisses, reçues par la barque Niagara, et à vendre par H. G. HOBBS,
27 avril 12, rue de la Douane.

TOILES écrues de Hollande et Toile noire—6 caisses toiles écrues de Hollande, et 6 caisses toile noire, en magasin et à vendre par
H & W ANDERSON,
18 avril rue Tchoupitoulas No. 84

PLANCHES—13 milliers pieds planches de pin, d'un pouce, 10 milliers voliches de 3/4 pouces à vendre par W. E. & R. MURPHY,
30 av 132, Vielle Levée.

CHAUX—500 barils chaux de Thomaston, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
30 av 132, Vieille Levée.

CAFE—865 sacs en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
30 av 80, rue St. Louis.

SUCRE—92 caisses sucre blanc et à vendre par J. M. CABALLERO,
30 av 80, rue St. Louis.

TRAITES sur New-York, à 60 jours de vue à vendre par JAMES D. DENEGRE,
30 av 16, rue de la Douane.

CIGARES—50,000 Cigares [illegible] 60,000 do Regalia, 400 milliers, do grandeur ordinaire, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
30 av 80, rue St. Louis.

MADERE de Sicile—500 pipes, boucauts et quarts de barriques, en magasin et à vendre par
H & W ANDERSON,
18 avril rue Tchoupitoulas No. 84

SUCRE—500 boucauts à vendre sur l'habitation par DEVENPORT & GOURDAIN,
10 avril rue Conti No. 13

PEAUX ET CUIRS—Un petit lot à vendre par
W. F. VIGERS & CO.,
26 avril 20, rue Bienville.

PENSION,
Encoignure des rues Carondelet et Bévia.

LE soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une pension où des familles respectables trouveront des logemens convenables. La maison a été meublée à neuf tout récemment.

Quelques personnes y seront également admises à la table.
6 avril—1m H. BAX.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire paquebot CHESTER, capitaine Van Dyck, ayant une partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du marché, ou à JAMES REED & Co.
3 mai 88, rue de la Commune.

POUR LA HAVANE

Le brick A. E., classé A 1, capitaine C. F. Du-cod, ayant une partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage ayant de beaux emménagemens s'adresser à bord ou à J. W. ZACHARIE & Co,
2 mai 86, rue de la Douane.

POUR HARFORD (Connecticut).

Le brick CATHERINE, classé A 1 capt Fletner, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à
J. B. BAILEY,
2 mai 14, rue Bienville.

A FRETER.

La belle goélette fine voilière WILLIAM, capitaine Huey, du port de 450 barils. Pour les conditions s'adresser à bord ou à
J. PRATS & SON,
1 mai rue de la Vieille Levée No 12

ON A BESOIN,

D'un navire du port de 800 boucauts de tabac, dont la destination serait Gibraltar. S'adresser à
J. W. ZACHARIE & Co.
1 mai rue de la Douane No. 6

POUR PROVIDENCE, R. I.

La goélette MORNING STAR, capitaine Lewis, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au wharf No. 11, 2 le Municipalité, ou à
E & J ANDREWS,
1 mai rue Gravier No 34

A VENDRE,

LE brick REMITTANCE, tel qu'il est maintenant au chantier de Villett, de l'autre bord du fleuve. Il a un jeu de voiles complet, comprenant une voile de misaine, grande voile; deux voiles de perroquet, voiles d'été, deux voiles de hunier presque neuves, deux ancres et deux chaînes, un grelin grand hauban, doublé et chevillé en cuivre, presque neuf. Le brick et les dépendances seront vendus ensemble ou séparément, à la convenance des acheteurs.
COIT & Co.
1 mai rue de la Douane No. 20

POUR LE HAVRE

Le navire bien connu RUBICON, capitaine Geo. L. Rogers, ayant partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira pour le port susdit le 10 prochain. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à
JOS. BARTHET,
23 avril 30, rue Toulouse.

POUR HARTFORD—La goélette HENRY A. BREED, capitaine Brookings, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 150 barils sur le pont, ou pour passage, s'adresser à
J. B. BAILEY,
30 av 14, rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE—HAND LINE.

Le navire OHIO, capitaine Gavin, est maintenant en chargement pour le port ci-dessus, et partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine Gavin, à bord, presque vis-à-vis le marché aux légumes ou à
JAMES D DENEGRE,
30 avril 16, rue de la Douane

POUR PHILADELPHIE—HAND LINE.

Succédant à la Joséphine.

Le navire GEORGIAN, capitaine Eldridge, partira sous peu, pour le port ci-dessus et peut prendre 100 balles de coton, ou la vapeur. Pour fret ou s'adresser à JAMES D. DENEGRE,
30 av 16, rue de la Douane

POUR BOSTON

La goélette DEPOSIT, capitaine Homer, fine voilière, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis de la rue Suzette, seconde municipalité.
JAMES D DENEGRE,
30 av 16, rue de la Douane,

POUR HARTFORD—Le brick fin voilier, classé A 1, CITIZEN capitaine Thing, peut recevoir l'équivalent d'environ 100 balles sur le pont, et partira sous peu. Pour fret desquels, ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
J. B. BAILEY,
30 av 14 rue Bienville.

POUR MARSEILLES

Le brick splendid et fin voilier, doublé et chevillé en cuivre Charles Edmonston, capitaine ———, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port susdit.

Pour frêt de l'encombrement de 150 balles coton, ou passage, s'adresser à SML. RICKER Jr.
ou à 28 avril Rue du Camp No. 36.
LEVI H. GALE.

POUR NEW YORK.

Le brick JULIA doublé et chevillé en cuivre, capitaine Welsh, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à
27 avril R. GRONING & Co.

POUR BOSTON.

Le brick THOOSA, classé A 1, cuivré et chevillé en cuivre, commandé par le capitaine Fonces, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face du marché, ou à WOOD & SIMMONS,
27 avril 22, rue Poydras

POUR BOSTON

La bonne goélette ENTERPRIZE, capitaine Merlin, peut prendre l'encombrement de 200 barils. Pour fret duquel s'adresser à
COOLIDGE & PLIMPTON,
27 avril 60, rue Gravier.

POUR NEW-YORK—La goélette fine voilière TYLESTON, Capt Russell, a besoin d'environ 100 barils pour compléter son chargement. Pour fret desquels, ou passage, s'adresser à J. B. BAILEY,
26 avril 14, rue Bienville.

A FRETER.

La goélette de marche supérieure MOGUL, capitaine Austin, du port de 120 barils ou 200 boucauts, est prête à recevoir son fret. Pour les conditions s'adresser à LEVI H GALE,
26 avril 93, rue de la Commune.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier GOV CODDRINGTON, classé A 1, capitaine Conzeens, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus, dans quelques jours. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE,
26 avril 93, rue de la Commune.

POUR GLASGOW

Le navire HERMITAGE, capitaine French, peut prendre 60 balles de coton sur le pont, si l'on s'adresse de suite à
H C CAMMACK & Co.
25 avril Bank Place.

POUR MATAMOROS. (Par le fleuve)

La goélette COMMANA, fine voilière, capitaine Breedal, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
J. PRATS & FILS,
12, Vieille Levée, ou à
25 av R ALEFERVRE, 10 rue Toulouse

POUR VELASCO, BRAZORIA & COLUMBIA—La goélette VIRGIL, capitaine Marsheller, partira positivement, vendredi prochain 27 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser, à bord ou à
25 av R GRONING & Co.

POUR NEW YORK—Le brick JULIA classé A. 1, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Welsh, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou pour passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à R GRONING & Co,
ou à KIDDER & HEAD,
25 av 24, rue Poydras.

POUR ST. MARK—La goélette EMILINE, capitaine Gates, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret de 300 barils ou pour passage, s'adresser à KIDDER & HEAD,
25 av 24, rue Poydras

POUR PHILADELPHIE—HAND LINE.

La barque GAZELLE, capitaine H. Eldridge, ayant une grande partie de son chargement engagée partira pour le port ci-dessus. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine au face de la halle aux légumes ou à JAMES D. DENEGRE,
23 av 16, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier ANN MARY ANN, capitaine Clark partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à L. H. GALE,
21 av 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.

LE navire A. 1, SEAMAN, capitaine S. C. Howes, ayant sa cargaison complète, partira sans délai. Pour passage seulement, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à J. A. BARELLI & Co
21 avril rue de la Commune No. 61

PAQUEBOT POUR APALACHICOLA

Le brick APALACHICOLA, capitaine Spicer, ayant les deux tiers de son chargement engagés, partira sous peu. Pour le reste de son fret ou passage, s'adresser à bord ou à
KIDDER & HEAD,
18 avril No. 24, rue Poydras.

POUR CHARLESTON,

La goélette supérieure et fine voilière, MEDITERRANEAN, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à J. A. BARELLI & Co
18 avril rue de la Commune No. 61.

POUR LE HAVRE,

Le navire MOZART, classé A 1, capitaine Augustus Welch, ayant la plus grande partie de son chargement engagée partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à bord ou à
LEVI H. GALE.

Ce navire chargé, ne tire que 14 pieds d'eau.
18 avril rue de la Commune No 93

POUR LIVERPOOL.

La barque OBERLIN, classée A 1. capitaine J. C. Hoyt, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à
LEVI H. GALE,
17 avril 93, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.

Devant partir du 20 mai au 1er. juin.
Le beau navire A. 1 GARONNE, capitaine ———. Pour passage, s'adresser à
LEVI H. GALE.
16 avril rue de la Commune No. 93

A VENDRE.

Le brick RUBY, du port de 119 tonneaux bien monté en chaînes de cables, tel qu'il se trouve amarré au chantier de Mrs. Harrod & Hughes de l'autre bord du fleuve, près du terre. Pour les conditions s'adresser à QUARLES Co.
5 avril rue de la Douane No. 24

NOUVEAUTES—ARTICLES DE PARIS

MR. H. GAILLARDET mettra en vente aujourd'hui, pour l'ouverture de ses nouveaux magasins, un grand assortiment de nouveautés de toute espèce, récemment arrivées de France.

Deux magasins contigus, mais parfaitement distincts et séparés, contiennent, l'un les articles pour dames, l'autre les articles pour hommes sans aucune communication. H. GAILLARDET,
16 avril Encoig. Royale et Orléans.

2000 Boites de C[illegible] pauline gélatineuses ou baume de copahu par Mothès.

100 grosses de veilleuses de Bouillard, et autres articles de droguerie, en déchargement du navire Rubicon, à vendre par H. GAILLARDET,
16 avril Encoig Royale et Orléans.

NOUS avons l'honneur d'informer les Dames et le public en général que nous recevons par le navire Michigan un assortiment complet de marchandises d'été dont nous ferons l'ouverture mercredi prochain le 2 mai. Nous espérons que le choix des articles qui le composent, aussi bien que le bas prix engageront les Dames à nous continuer le patronage qu'elles ont bien voulu jusqu'ici nous accorder.
23 avril E. LEFEBVRE & FRERE.

TERMS [illegible]

SUBSCRIPTION.—Twelve dollars per annum, payable annually; [illegible] dollars for the tri-weekly [illegible] year in advance, where [illegible]. No discontinuation will be [illegible] are settled. To [illegible] notice, in writing, must be [illegible] one to the expiration of [illegible].

ADVERTISING [illegible]

[illegible]

For Philadelphia [illegible] The ship GEORGI[illegible] will have [illegible] port, [illegible] 100 bales [illegible] opposite Hospital [illegible] JAMES D. DENEGRE.

N. B. Charges [illegible]

[illegible]

N. B. [illegible]

NOUS [illegible]

WHISKEY [illegible]
ap 23